



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015**

### **COMPTE RENDU**

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,  
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEERPOEL, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoints  
Mesdames SCHEERS, CLOMBE, WALLEZ, VERKAMPT, WAGNON,  
Messieurs COTTENYE, DELVA, DELECOURT, S MARESCAUX, DELEBECQUE  
Madame SINNAEVE, Monsieur RUMAS, Conseillers Municipaux

Excusés : Madame AJDADA qui donne pouvoir à Madame DELTOUR

Monsieur BESSA qui donne pouvoir à Monsieur le Maire  
Madame MARTINS qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE  
Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE  
Monsieur DELEVOYE qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS

Absente : Madame BENSIHMED

M LE MAIRE à M RUMAS : je n'ai pas eu connaissance de la démission de Madame BENSIHMED  
Elle est donc absente pour ce soir

Approbation du compte rendu du dernier conseil du 01/12/2015 : Vivre Wervicq : 23 voix pour  
Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 1 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015.

Ce rapport a été adopté en Conseil Métropolitain du 16/10/2015.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Monsieur le Maire : vous avez eu un condensé de ce rapport. Un rapport plus conséquent est à votre disposition chez Madame BONVARLET

Vivre Wervicq : 23 voix pour  
Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 2 : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « MACRON », a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés ;

Parmi ses dispositions, la règle concernant les dérogations sur décision du Maire a évolué et énonce que le Maire peut désormais autoriser les commerces de détail de la Commune à ouvrir jusqu'à douze dimanches par an, contre cinq auparavant.

La loi précise que la Métropole Européenne de Lille doit rendre un avis conforme si le nombre de dimanches octroyés dépasse cinq.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le nombre d'ouvertures autorisées des commerces Wervicquois au titre des dérogations au repos dominical prévues par la loi susvisée à 8 dimanches pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la MEL conformément aux dispositions légales.

MME DELTOUR : La loi MACRON a fait évoluer la réglementation du travail dominical notamment également pour les salariés en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

Parmi les évolutions proposées par la loi, la règle concernant les dérogations sur décision du maire a évolué, et, il est désormais possible d'octroyer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture par an aux commerces de détail contre 5 précédemment.

La loi précise que la Métropole Européenne de Lille doit rendre un avis conforme si le nombre de dimanches octroyés dépasse 5.

Pour notre commune, au vu de la situation de son développement économique, et aussi au vu de ses commerces, et, après en avoir parlé en commission, nous pensons que le nombre de dimanches pourrait être de l'ordre de 8. L'avis du conseil municipal constitue un préalable à la saisine de la Métropole Européenne de Lille qui a prévu une délibération cadre du conseil métropolitain le 18 décembre

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 3 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la Commission Finances du 9 décembre 2015

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2015

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par les travaux de la Place du Général de Gaulle

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

|              |             |              |           |
|--------------|-------------|--------------|-----------|
| Chapitre 041 | Fonction 01 | Article 2031 | 1080,00 € |
|--------------|-------------|--------------|-----------|

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

|              |             |              |           |
|--------------|-------------|--------------|-----------|
| Chapitre 041 | Fonction 01 | Article 2152 | 1080,00 € |
|--------------|-------------|--------------|-----------|

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 4 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (1)**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la Commission Finances du 9 décembre 2015

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2015

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par les travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif Avenue de la Victoire

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2031 2448,00 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2313 2448,00 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : Ces délibérations vont nous permettre de récupérer la TVA

**DELIBERATION NR 5 : PRISE EN CHARGE BAFA**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la Commission Finances du 9 décembre 2015

Vu les délibérations des 26 novembre 2008 et 26 mai 2009 décidant la prise en charge des BAFA, BAFD

DECIDE

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux stages BAFA et BAFD des résidents wervicquois et du personnel communal affecté à l'animation qui ont une expérience d'animateur pour assurer l'encadrement des accueils collectifs de mineurs à raison de

100 euros pour un stage BAFA

150 euros pour un stage BAFD

Les crédits seront prévus à l'article 6184 du budget de l'exercice en cours.

Priorité sera donnée aux candidats issus de famille à faible quotient familial et à ceux ayant effectué un stage bénévole dans un des ACM wervicquois durant l'année précédente ou celle en cours.

Chaque année civile, 5 BAFA et 2 BAFD seront sélectionnés. Si aucune candidature BAFD n'a été retenue, il sera possible de sélectionner 2 BAFA supplémentaires.

M LE MAIRE : on souhaite faire passer les BAFA aux personnes qui encadrent les NAP... Plus un projet qu'on développe avec la CAF qui vise à pouvoir solliciter cet organisme pour les emplois qui assurent les garderies, études surveillées, surveillances...dans le cadre d'un projet pédagogique. Il nous est demandé pour le personnel qui va effectuer cette mission soit au moins titulaire du BAFA

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'avenir : 3 voix pour

**DELIBERATION NR 6 : TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la Commission Finances du 9 décembre 2015

Afin de restituer à la section d'investissement le montant des travaux effectués au cours de l'exercice 2015 par les agents communaux et ayant le caractère d'investissement,

DECIDE

- D'ouvrir les crédits dans les différents articles budgétaires en vue de réaliser les écritures de régularisation selon le tableau joint à la présente délibération.

M le Maire : tous les ans on réintègre des travaux qui ont été effectués par les agents municipaux quant à la part salaires dans la section d'investissement ce qui nous permettra également de récupérer la TVA

Vivre Wervicq : 23 voix pour  
Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 7 : BUDGET PRIMITIF 2016**

A l'issue du conseil du 01/12/2015, on s'était quittés avec un budget présentant un déficit d'environ 68 000 euros en fonctionnement et 64 000 euros en investissement.

Lors de la commission du 09/12/2015, un budget équilibré en fonctionnement et investissement a été présenté.

Monsieur CORNILLE visionne les tableaux présentés lors de la commission finances  
Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 127 117 euros, elles sont reprises par secteur  
Les dépenses de fonctionnement sont du même montant, toujours reprises par secteur. Les dépenses par secteur s'élèvent à 3 875 517 euros auxquels on ajoute la dotation aux amortissements de 251 600 euros

Les recettes d'investissements s'élèvent à 458 976 euros (FCTVA, TLE, SIMERE, Subvention conseil départemental pour l'extension de la Mairie et la dotation aux amortissements de 251 600 euros et une avance pour le réseau d'électrification)

Les dépenses d'investissements sont du même montant(remboursement du capital de l'emprunt, dépenses pour les différents services,

Tableau de l'encours de la dette Deux prêts ont été faits, un de deux millions et un de 300 000 euros et un prêt de 500 000 de deux ans dans l'attente de la récupération de TVA.

Dernier tableau analytique façon M14 qui reprend les différents dépenses et recettes par chapitre comptable.

M LE MAIRE : je souligne que pour le budget 2016 ont bien été intégrées les coupes sévères de l'Etat de 184 705 euros. A priori, on a un budget qu'on pourra tenir jusqu'à la fin de l'année si l'on a pas de grosses surprises. Aujourd'hui on est tellement serré au point de vue budgétaire que si l'on a une grosse surprise on sera peut être amené à réfléchir ensemble à la solution pour s'en sortir. Mais aujourd'hui il n'y a pas trop de souci. Mais en 2017, on amputera encore en plus 260 000 euros. J'avoue être très inquiet pour le budget 2017

M CORNILLE : Budget M14

Page 4 : totaux en fonctionnement et investissement – vue d'ensemble

Page 5 : fonctionnement dépenses et recettes par chapitre comptable (propositions nouvelles et BP 2015)

Page 6 : investissement dépenses et recettes par chapitre comptable

Pages 8/9 : recettes et dépenses

Pages 10 et 11 : détail des dépenses fonctionnement dans chaque chapitre comptable

Page 13 : détail des recettes fonctionnement dans chaque chapitre comptable

Page 15 : détail des dépenses d'investissement dans chaque chapitre comptable

Page 17 : même chose en recettes

Pages 19 à 28 : Investissement par opération

Pages 29 à 34 : présentation croisée par fonction

Pages 50 : comptabilité analytique de la M14

Pages 52 A 57 : emprunts

Page 64 : équilibre il faut formuler qu'on est capable de rembourser l'emprunt

Page 68 : ratios d'endettement

Pages 73 à 74 : liste des associations susceptibles d'avoir des subventions  
Pages 76 à 77 : liste des emplois pourvus ou non

M RUMAS : Nous allons ce soir être solidaires de votre budget. Nous allons le voter car nous avons conscience qu'il est difficile aujourd'hui d'établir un budget, qu'il faut jongler avec les chiffres et que les recettes sont surtout incertaines. Nous sommes cohérents avec la décision que nous avons prise en mars concernant la suppression de l'abattement de 15%

Autre question : lors de la commission solidarité, on avait discuté et alloué un budget de 200 000 euros à l'Orée du Bois, les raisons ont été expliquées, raisons que nous partageons. Au budget primitif 2016, il n'y avait pas de proposition . Or sur le budget M14, page 74, on voit une écriture de 143 000 euros, peut on avoir une explication ?

M CORNILLE : lors de la commission solidarité, il s'agissait d'une estimation des services comptables

M LE MAIRE c'était un chiffre prévisionnel qui ne reposait sur aucune réflexion précise. Aujourd'hui la réflexion précise a été apportée. Il y a toujours un BS derrière où les chiffres peuvent être revus.

Vivre Wervicq : 23 voix pour  
Présents pour l'avenir : 3 voix pour

### **DELIBERATION NR 8 : TAUX DES TAXES**

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,  
Vu le budget primitif 2016

DECIDE

- D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2016

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| TAXE D'HABITATION       | 29.14 |
| TAXE FONCIERE BATIE     | 22.98 |
| TAXE FONCIERE NON BATIE | 48.08 |

M LE MAIRE : ces taxes sont les mêmes que l'année dernière

Vivre Wervicq : 23 voix pour  
Présents pour l'avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : je souhaite remercier l'ensemble des élus qui ont apporté leur pierre à l'édifice ce qui nous permet d'avoir encore, je pense, une ville agréable à vivre en dehors des clivages politiques et de tout ce que l'on peut entendre aujourd'hui. Que le destin nous permette de continuer sur cette voie.

Madame BONVARLET je souhaite que vous soyez mon intermédiaire et celle des élus pour remercier le personnel pour l'ensemble du travail fourni pour cette année en espérant que cela sera encore mieux l'année prochaine car on sera obligés d'être encore mieux dans l'excellence compte tenu des restrictions budgétaires que nous impose l'état  
Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Le Maire,  
Conseiller Métropolitain  
JEAN GABRIEL JACOB